

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 9

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

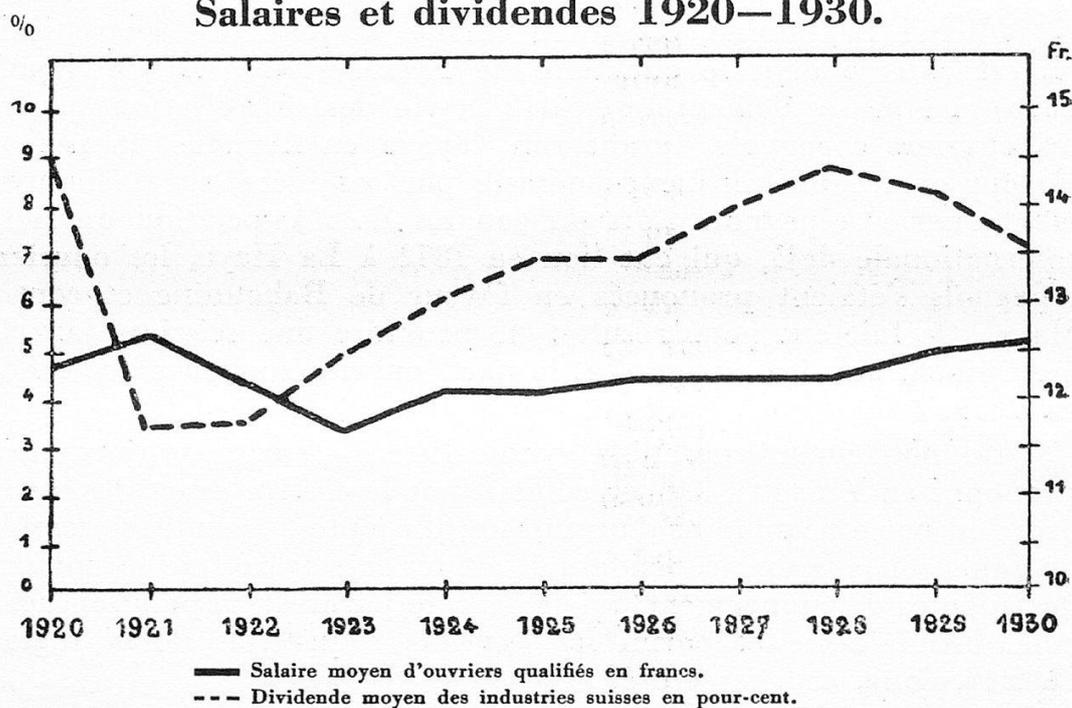
naire et elles incitent partout les ouvriers à des actes de terreur stupides qui ne sont d'aucune utilité pour la classe ouvrière et causent un très grand tort à la jeune République.

Les anarchistes emploient tous les moyens de la plus basse démagogie à l'égard des syndicats libres. Ils attaquent les secrétaires des syndicats à coups de pierres et ne reculent même pas devant le meurtre. Deux secrétaires de l'organisation des maçons de Madrid, les camarades Luis Fernandez et Manuel Jamimez ont été les victimes des actes de terrorisme.

Ce qu'il manque au mouvement anarcho-syndicaliste, c'est le désir d'édifier, la ferme volonté d'arriver à un but réalisateur et au point de vue général de la classe ouvrière il est regrettable que tant de forces révolutionnaires soient vilipendées d'une manière aussi dénuée de bon sens.

Economie politique.

Salaires et dividendes 1920—1930.



Ces deux courbes démontrent nettement quels ont été les bénéficiaires des années de prospérité 1923/25 et 1927/29. La courbe des salaires se maintient presque sur tout le parcours horizontalement; c'est à peine s'il y a une légère hausse. Celle des dividendes de l'industrie par contre s'élève par bond; même après le recul de 1929/30 elle n'atteint pas seulement le niveau de 1925/26 et elle est bien plus élevée que lors de la crise de 1921/22.

Sur la base de ce graphique, chacun pourra répondre de lui-même à la question de savoir si une baisse des salaires est justifiée ou non. Cependant telle est la tactique des capitalistes: En temps de prospérité augmentation des dividendes, en temps de crise baisse des salaires.

L'industrie sucrière en Suisse.

La huitième publication de la Commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique traite la question du sucre et son importance pour notre économie politique (publiée comme 13^{me} supplément de la « Vie économique » par le Département fédéral de l'économie publique, Berne 1932).

Ces derniers temps l'économie sucrière a subi les effets de la concurrence entre le sucre de canne et le sucre de betterave. Cette lutte de concurrence est largement influencée par les mesures de politique économique telles que les subventions, primes d'exportation et d'autre part par la protection douanière. Sur le marché mondial les prix du sucre sont sensiblement tombés dans les pays où s'exerce la concurrence, tandis que dans ceux qui protègent la production indigène du sucre, les prix ont été maintenus par la douane. La Suisse est le « terrain disputé » dans lequel le dumping provenant de la Tchécoslovaquie et d'autres pays, a pour conséquence des prix bas. Néanmoins nous avons aussi nos tarifs douaniers sur le sucre, ils sont minimes pour le sucre brut (20 ct. par 10 kg.), 7 fr. pour le sucre cristallisé et fr. 13.— pour le sucre en morceaux, ceci afin de protéger la production indigène. La seule fabrique et raffinerie de sucre en Suisse se trouve à Aarberg. La majorité du capital-actions appartient au canton de Berne. Grâce à la protection douanière Aarberg peut produire, et, ce qui joue aussi un rôle, la fabrique peut assurer un prix aux producteurs de betteraves à sucre. La production de la fabrique d'Aarberg a été ces dernières années de 1500 à 1600 wagons de 10 tonnes, donc un peu plus que le 10 % de la consommation suisse qui est annuellement de 11,000 à 14,000 wagons ou de 32 à 38 kg. par tête d'habitant. Dans le commerce de détail du sucre les conventions de cartels ne jouent aucun rôle. Au contraire, le sucre est un article très estimé pour la concurrence, il est souvent vendu à perte. C'est donc le consommateur qui profite de la réduction du prix. Selon les observations faites par la Commission d'étude des prix, la marge du prix de détail sur le sucre cristallisé est le plus souvent de 10 ct. parfois même en dessous de 5 ct. par kg.

Ce travail de la Commission d'étude des prix est des plus exacts, on pourrait même dire, trop exact pour le profane que les détails compliqués décourageront. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet de travaux antérieurs, soit qu'il serait désirable que l'on soumette au grand public un exposé clair et à la portée de tous.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Nous avons annoncé, dans la « Revue » d'août, la fin de la grève des *parqueteurs de Zurich*, les patrons ayant renoncé à la baisse de 20 % qu'ils avaient proposée. La grève se continue cependant parce que les patrons n'ont pas voulu renvoyer les briseurs de grève et les ouvriers ont refusé de travailler aux côtés de gens qui agissent à leur égard en traîtres. D'autre part, certains patrons se sont refusés de se reconnaître liés par l'entente qui mit fin au conflit.

Les *ouvriers de la pierre au Tessin* se sont mis en grève au mois d'août, les patrons ayant décidé de baisser les salaires et de supprimer les vacances. Jusqu'ici, une tentative de conciliation du gouvernement tessinois a échoué. On ne signale aucun briseur de grève.